APRÈS ART. 4 N° 17

ASSEMBLÉE NATIONALE

AIDE INDIVIDUELLE À L'ÉMANCIPATION SOLIDAIRE - (N° 3724)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 17

présenté par Mme Valérie Petit, Mme Frédérique Dumas, Mme Chapelier, M. Acquaviva, Mme Gaillot, M. Bournazel, M. Jolivet, Mme Magnier, Mme Brugnera et M. Daniel

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.